

Décision

Générale

colonial

Décision n° 21-357-1926 accordant une subvention pour l'année 1926.

n° 21-357-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 août 1926

Numéro JO
n° 357 du 31/08/1926

Date du numéro
31 août 1926

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle n° 3872 du 22 juillet 1926

Vu l'intérêt présenté par le fonctionnement de l'Institut d'ethnologie;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une subvention de 2.000 francs est allouée pour l'année 1926 à l'Institut d'ethnologie. La dépense sera imputée sur les crédits disponibles du

chapitre 15, article 1er (Dépenses imprévues). Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

TELLIER.